

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2493

présenté par

M. Wulfranc, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaingne,
M. Dharréville, M. Dufregné, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq,
M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Serville

ARTICLE 1ER A**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 72 par la phrase suivante :

« Ce soutien passe de manière prioritaire par la relance du fret ferroviaire et notamment de l'offre dite de wagon isolé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.